



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_09_70

Date de convocation du conseil : **30 août 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **23**

Nombre de votants : **25**

Objet : **Décision modificative n° 04 du Budget Principal**

Absents excusés :
M. BRUNO Thierry
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'une décision modificative sur le Budget Principal est nécessaire pour :

- Augmenter les crédits de l'opération 371 – Matériel informatique – dans le cadre de l'acquisition d'un ordinateur fixe suite aux préconisations faites par l'ATD pour la mise en place d'un plan de cybersécurité pour un montant de 1 112,05 €.

Section d'investissement

Crédits à augmenter : Op 371 – Matériel informatique - Art 21838 – Matériel informatique : + 1 900,00 €

- Augmenter les crédits du chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisation dans le cadre de la vente du godet et du broyeur

Section d'investissement

Crédits à augmenter : Chap 024 – Produits des cessions d'immobilisation : + 1 900,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE cette décision modificative telle que proposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 4 septembre 2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 5 septembre 2024.



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN